

PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

-----  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail • Démocratie • Paix  
-----

DECRET N° 83/II66 du 23/I2/1983  
portant nomination de Monsieur BAN-ETHAT  
José Rigobert, en qualité de Directeur de la  
Direction Asie-Amérique-Océanie.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/  
644 susvisé ;

Vu le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;

le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BAN-ETHAT José-Rigobert, Secrétaire des Affaires  
Etrangères de 5ème échelon, est nommé Directeur de la Direction Asie-Amé-  
rique-Océanie au Secrétariat Général des Affaires Etrangères.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires  
au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Affaires Etrangères,

Bernard COMBO MATSIONA.-

le Ministre des Finances,

Pierre NZE.-

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-